

L'attribution du label IGP "Méditerranée" réjouit les producteurs de mousseux du Sud-est

Dans les vignes du Lubéron, sous un soleil hivernal, Philippe Tolleret qui dirige l'union de coopératives viticoles Marrenon dévoile avec fierté la nouvelle étiquette de son rosé mousseux.



Istock

Les producteurs bénéficiant de l'IGP "Méditerranée" espèrent pouvoir concurrencer le Prosecco italien ou le Cava espagnol.

Depuis décembre et après plusieurs années de bataille juridique, la bouteille peut arborer la mention "Indication géographique protégée" (IGP).

Suite à une récente décision du Conseil d'Etat, l'IGP "Méditerranée" peut désormais remplacer la mention "Vin de France" sur les bouteilles de mousseux du Sud-est (vins de la vallée du Rhône). Un soulagement pour les producteurs et commerçants de la région qui pourront ainsi valoriser leurs produits.

"Avec la mode des vins rosés et la progression des ventes des vins effervescents, il s'agit d'une combinaison intéressante", explique Philippe Tolleret. "Méditerranée+ c'est une zone qui parle, ça fait un peu rêver", ajoute-t-il.

L'IGP : UN CASSE TÊTE JURIDIQUE

Si l'IGP est un atout, il a été un casse-tête juridique pour les producteurs depuis son introduction par l'Union européenne en 2008. Dès 2011, les producteurs de Crémant contestent l'attribution de cette dénomination IGP à plusieurs territoires français.

Trente-six IGP mousseux avaient été homologués en France en 2011. La Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de Crémant (FNPEC) avait immédiatement entamé une action en justice. Une première décision du Conseil d'Etat en mars 2015 n'avait alors validé que 3 de ces 36 IGP.

Huit cahiers des charges ont été retravaillés afin de prouver l'ancrage dans le passé de la production de mousseux sur ces territoires. Mais la FNPEC a de nouveau contesté leur validation devant le Conseil d'Etat, qui n'a finalement reconnu que l'IGP "Méditerranée". D'autres territoires comme le pays d'Oc ne pourront donc pas commercialiser de vin mousseux IGP.

VALORISATION DES PRODUITS GRÂCE À L'IGP MÉDITERRANÉE

"Le Conseil d'Etat a jugé irrecevables les arguments prétextés par le syndicat des Crémants. Cette décision est un succès pour notre segment", réagit Axelle Fichtner, responsable à la Fédération Inter-Med, qui regroupe

[Visualiser l'article](#)

les vins IGP du Sud-est. L'IGP "Méditerranée" qui s'étend de la Corse au département du Rhône, a désormais "une légitimité d'antériorité reconnue et une légitimité de son territoire", explique-t-elle.

L'autorisation de l'IGP "permet d'installer une vraie démarche de développement des produits", se réjouit M. Tolleret. Marrenon regroupe sept caves coopératives représentant quelque 700 vignerons, sur 4.500 hectares du Luberon. Elle commercialise aujourd'hui 30.000 bouteilles de vins mousseux par an et entend atteindre les 200.000 d'ici deux ans.

Dans la cave du village de Grambois, où travaille Sébastien Reynaud, la production de vins mousseux représente environ 5% de la production annuelle. "Les consommateurs sont attirés par la dénomination IGP au niveau du rapport qualité-prix", affirme ce vigneron, affilié à l'union des coopératives Marrenon. Originaire du Lubéron, il a "grandi dans les vignes" et fait partie de la cinquième génération de vignerons.

Sur les vins effervescents IGP, "nous sommes dans une phase de croissance à deux chiffres", affirme Denis Gigault, producteur des vins Rivarose à Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

UNE CONCURRENCE AVEC LES ÉTRANGERS

Les producteurs de vins mousseux du Sud-est ne se voient pas comme une concurrence aux Crémants. L'IGP Méditerranée concerne surtout les rosés, les Crémants étant majoritairement des vins blancs, soulignent-ils. "Il y a de la place pour tout le monde sur le marché français", explique M. Gigault.

Les producteurs bénéficiant de l'IGP "Méditerranée" espèrent en revanche pouvoir concurrencer le Prosecco italien ou le Cava espagnol. "Les négociants sont attirés par les prix de production à l'étranger", observe Sébastien Reynaud, mais dans le Sud-est les producteurs misent sur la qualité des produits plutôt que sur leur compétitivité économique.

(avec AFP)